



Syndicat Interco Cfdt Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai , le 24 Mars 2024

Une injustice de taille au cœur de la justice !

La dernière réforme pénitentiaire censée améliorer l'évolution de carrière des personnels génère finalement beaucoup d'injustices et de frustrations parmi le corps d'encadrement et d'application.... (entre autres frustrations pour d'autres corps cela va sans dire !)

En effet, l'administration semble sacrifier les Brigadiers Chefs et les Majors Encadrant dont les missions sont pourtant essentielles en établissement :

- Qui effectue les écrous en dehors des périodes d'ouverture du greffe ?
- Qui gère, en première intervention, les incidents en détention (incendies, bagarres, suicides, refus de réintégrer, mises en prévention...)
- Qui assure la sécurité des mouvements en interne et en externe
- Qui gère les incidents au parloir
- Qui gère les personnes détenues violentes et s'assure de la mise en œuvre des mesures de sécurité (ouverture à deux agents, gestion équipée...)
- Qui encadre les agents (passage de consignes, rappel des règles et des consignes)

Ce sont les gradés de détention !

Et pour avoir le « privilège » de ces responsabilités et de ces missions, après avoir passé un concours, suivi une formation et avoir changé d'établissement, l'administration remercie ces « gradés » en leur octroyant une seule campagne de mobilité par an.

Réponse de la Cfdt Pénitentiaire : c'est insuffisant !

Par ailleurs, les Brigadiers Chefs qui viennent de passer au grade supérieur de Major se voit bénéficier d'un rattrapage rétroactif de salaire à partir du mois de **juillet** 2024 alors que les surveillants qui passeront au grade supérieur de Brigadiers Chefs « filière expertise » auront un rattrapage à partir de **janvier** 2024 !!

Réponse de la Cfdt Pénitentiaire : c'est Non !

La **CFDT Pénitentiaire** reste fidèle à ses valeurs d'égalité de traitement pour tous les agents. Nous demandons à l'administration :

- La mise en place de 2 CAP de mobilité annuelle pour la filière encadrement
- Une rétroactivité du traitement à compter de janvier 2024 pour les Majors

La filière « encadrement » ne doit pas devenir le parent pauvre du corps d'encadrement et d'application au risque de décourager les motivations actuelles et les ambitions de demain !

Et pour couronner le tout, les brigadiers chefs et majors filière expertise qui arrivent auront la même grille indiciaire que les brigadiers chefs filière encadrement

La **CFDT Pénitentiaire** n'oublie pas ses Brigadiers Chefs et Majors et leur importance dans la pyramide hiérarchique.

La **CFDT Pénitentiaire** remercie tous les Brigadiers Chefs et Majors pour tous les services rendus et les efforts consentis

La **CFDT Pénitentiaire** sera présente pour défendre les valeurs de leurs fonctions et pour une reconnaissance de celles-ci.

Le bureau CFDT Pénitentiaire